



REUNION D'INFORMATION PROCEDURES D'AFFECTATION

LUNDI 05 MAI 2025 18H00

- 1- ORIENTATION / AFFECTATION
- 2- LES VOIES D'ORIENTATION APRES LA 3e
- 3- PROCEDURE AFFECTATION
- 4- CALENDRIER ORIENTATION



1 ORIENTATION / AFFECTATION

► ORIENTATION / AFFECTATION

ORIENTATION = choix d'une voie d'orientation

VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE OU VOIE PROFESSIONNELLE

- 2DE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

- 2DE PROFESSIONNELLE

- 1ERE ANNEE DE CAP

AFFECTATION = choix d'un établissement et d'une formation (+ voie de formation)

► **2^e TRIMESTRE : SAISIE DES INTENTIONS D'ORIENTATION SLO (16/12/24 au 28/02/25)**

► **3^e TRIMESTRE : NOUVEAUTE SERVICE UNIQUE SLO (05 au 26/05/25)**

Afin de simplifier les démarches des familles des élèves du palier 3e, les services en ligne Orientation (SLO) et Affectation (SLA) fusionnent à compter de la session 2025 dans un service orientation unique (SLO).

Ainsi, le nouveau Service en Ligne Orientation (SLO) permet aux familles, en une seule démarche, de choisir la ou les voies d'orientation dans lesquelles leur enfant souhaite se diriger et de demander son affectation, par ordre de préférence, dans les formations et établissements correspondants.

SLO ouvert du lundi 05 mai au lundi 26 mai 2025 - Scolarité Services



2 LES VOIES D'ORIENTATION APRES LA 3^e

FORMATIONS	SECTORISEES NON CONTINGENTEES	SECTORISEES CONTINGENTEES	NON SECTORISEES CONTINGENTEES
	Dérogation si lycée hors secteur		Pas de dérogation
VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	☛ 2GT Lycée de secteur Jean ROSTAND pour CHANTILLY – VINEUIL SANT FIRMIN – SAINT MAXIMIN	☛ 2GT EUROPEENNE - 2GT EURO ANGLAIS - 2GT EURO ALLD - 2GT EURO ESPAGNOL ☛ 2GT parcours STI2D et STL	☛ 2GT SANS OU AVEC RECRUTEMENT SPECIFIQUE ☛ 2GT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ☛ 2GT BINATIONALES ET INTERNATIONALES
VOIE PROFESSIONNELLE			☛ 2DE PROFESSIONNELLE
			☛ 1CAP



3 AFFECTATION : PRINCIPES

☛ SAISIE DES VŒUX D’AFFECTATION PAR LE NET : APPLICATION AFFELNET- LYCEE

La saisie des vœux d’affectation post-3^e des élèves se fait via le net par le biais d’une application appelée **AFFELNET-LYCEE**

Il existe 2 modalités de saisie des vœux des élèves :

- La règle est la saisie électronique directe des vœux par les familles via le **SERVICE EN LIGNE ORIENTATION** accessible par le portail educonnect.education.gouv.fr
- L’exception est la procédure papier qui consiste pour les familles à remplir une fiche d’affectation – annexe 1 – qui devra être déposée signée au secrétariat de direction au plus tard pour le lundi 26 mai 2025

☛ **QUI EST CONCERNE** : Tous les élèves du palier d’origine 3^e : 3^e GENERALE / 3^e PREPA-METIERS / 3^e SEGPA / 3^e DE L’ENSEIGNEMENT AGRICOLE

☛ QUELS VŒUX DOIT ON SAISIR ?

Tout élève de 3^e de l’enseignement public (Éducation nationale) doit obligatoirement être saisi dans **Affelnet-Lycée**, qu’il soit candidat ou non à une formation de l’académie gérée dans l’application, y compris pour les situations particulières : vœu apprentissage non référencé, redoublement, maintien dans le niveau de classe d’origine, admission en établissement privé non référencé, départ hors académie, arrêt des études...

Cette saisie « pour information » se fait via **un vœu de recensement**.

Cependant et bien que toutes les vœux doivent être saisis dans **AFFELNET-LYCEE**, l’application ne gère que l’affectation dans les lycées publics de l’académie d’AMIENS (+ certaines académies extérieures), LGT, LP, et EREA.

Tout élève candidat à une formation en établissement privé ou sous statut d’apprenti, prend contact directement avec l’établissement souhaité.

☛ **QUI PRONONCE L’AFFECTATION** : AFFECTATION PAR L’IA-DASEN - L’affectation dans les établissements publics est prononcée par l’Inspecteur d’Académie - Directeur Académique des Services de l’Éducation Nationale (IA-DASEN) à l’issue des commissions préparatoires à l’affectation



3 AFFECTATION : ETABLISSEMENTS PRIVES ET APPRENTISSAGE

IMPORTANT !!!

Tout élève candidat à une formation en établissement privé ou sous statut d'apprenti prend contact directement avec l'établissement souhaité. AFFELNET gère l'admission mais pas l'affectation pour les établissements privés et les formations en apprentissage.

Etablissement privé : Décision d'affectation prise par l'établissement privé et non par AFFELNET

Apprentissage : Décision d'affectation prise par l'établissement (CFA ou autre organisme) et non par AFFELNET, sachant que l'inscription dans ladite formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur.



3 AFFECTATION : VŒUX HORS ACADEMIE

Si l'élève sollicite une affectation dans un établissement public hors académie :

- Règle = Saisie par la famille SLO - 5 voeux hors académie MAX ordonnés par préférences
- Exception = Saisie par le CLG DES BOURGOGNES si saisie impossible ou si procédure papier (annexe 1)

Dans ce cas, la famille prend attache avec le collège avant le lundi 26 mai 2025

Renseigner l'ANNEXE 2bis

C'est le collège qui procède à la saisie du (des) voeu(x) via la saisie simplifiée à l'adresse
<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/>



3 AFFECTATION : VŒU D'AFFECTATION

VŒU D'AFFECTATION = Choix d'un type de formation et d'un établissement (+ voie de formation)

Types de formation

- SECONDE GENERALE et TECHNOLOGIQUE
- SECONDE PROFESSIONNELLE
- CAP

Etablissements

- SECONDE GENERALE et TECHNOLOGIQUE « STANDARD » : SECTORISATION : lycée de secteur LGT Jean ROSTAND CHANTILLY
- SECONDES GT SPECIFIQUES : SECTORISATION selon cartes des formations
- VOIE PROFESSIONNELLE : PAS DE SECTORISATION

+ Voies de formation

Voie scolaire (cas normal) ou voie de l'apprentissage



3 AFFECTATION : PROCEDURE DE SAISE DES VŒUX (1)

SAISIE DES VOEUX D'AFFECTATION ouverte aux familles du lundi 05 au lundi 26 mai 2025 (3^e trimestre)

► PROCEDURE DE SAISIE

REGLE : Saisie électronique SLO - Les familles saisissent directement leurs vœux d'affectation en se connectant au **SERVICE EN LIGNE ORIENTATION**

EXCEPTION : Procédure papier – Les familles remplissent une fiche d'affectation – annexe 1 – qui est ensuite saisie par le secrétariat de direction du collège des BOURGOGNES

► ACCES AU SERVICE EN LIGNE ORIENTATION (SLO)

- Se connecter au compte Educonnect (compte REPRESENTANT LEGAL) à l'adresse **educonnect.education.gouv.fr**
- Sélectionner l'onglet « **Mes services** » dans le menu
- Sélectionner l'onglet « **Orientation** » dans le menu de la barre gauche de l'écran

► SAISIE DES VOEUX

Cliquer sur le bouton « Choisir son orientation »

1 VŒU = 1 FORMATION + 1 ETABLISSEMENT

- 10 VŒUX ACADEMIQUES MAXIMUM classés par ordre de préférence
- 5 VŒUX HORS ACADEMIE MAXIMUM classés par ordre de préférence si l'académie extérieure apparait dans la procédure SLO.

Si l'académie extérieure n'apparait dans la procédure SLO, prendre contact avec le SECRETARIAT DE DIRECTION (PROCEDURE DISTINCTE VIA L'APPLICATION AFFELMAP) – SAISIE DES VŒUX HORS ACA SUR L'ANNEXE 2bis + RECENSEMENT DU VŒU HORS ACA SUR L'ANNEXE 1



3 AFFECTATION : PROCEDURE DE SAISE DES VŒUX (2)

3- VALIDATION DES VŒUX DEFINITIFS

Le récapitulatif des choix d'orientation saisis doit être validé pour être enregistré

Dès la validation effectuée, vous serez destinataire d'un courriel de confirmation

Les choix formulés à ce niveau de l'année sont définitifs

Le conseil de classe du 3e trimestre formulera une proposition d'orientation avec avis sur chacun de vos choix (favorable ou défavorable) qui sera validée par le chef d'établissement (décision d'orientation)

Si désaccord avec la famille, discussion avec le Chef d'Etablissement le mercredi 04 juin 2025

Si désaccord, procédure d'appel



3 AFFECTATION : GESTION DES VOEUX

VŒU EXPRIME PAR LA FAMILLE	SAISIE SLO (ou fiche AFFELNET ANNEXE 1)	QUI GERE L'AFFECTATION	QUI GERE L'ADMISSION	QUI GERE L'INSCRIPTION
LYCEE PUBLIC DE L'ACADEMIE D'AMIENS	OUI 10 VŒUX MAX	AFFELNET	AFFELNET	LYCEE PUBLIC DE L'ACADEMIE D'AMIENS
LYCEE PUBLIC ACADEMIE EXTERIEURE	- OUI - Ou procédure AFFELMAP papier (voir PP) 5 VŒUX MAX	AFFELNET OU AFFELMAP	AFFELNET OU AFFELMAP	DSDEN + LYCEE PUBLIC ACADEMIE EXTERIEURE
LYCEE PRIVE SOUS CONTRAT	OUI 10 VŒUX MAX	LYCEE PRIVE SOUS CONTRAT	AFFELNET	LYCEE PRIVE SOUS CONTRAT
FORMATION VOIE DE L'APPRENTISSAGE	OUI VOEU DE RECENSEMENT	CFA	CFA	CFA - Inscription subordonnée à la signature d'un contrat de travail
LYCEE PRIVE HORS CONTRAT	OUI VOEU DE RECENSEMENT	LYCEE PRIVE HORS CONTRAT	LYCEE PRIVE HORS CONTRAT	LYCEE PRIVE HORS CONTRAT
REDOUBLEMENT	OUI VOEU DE RECENSEMENT	COLLEGE D'ORIGINE	COLLEGE D'ORIGINE	COLLEGE D'ORIGINE



3 AFFECTATION : CRITERES (1)

Les candidats à l'affectation, à l'exception du vœu 2GT LYCEE DE SECTEUR, sont classés selon un barème de points.

BAREME DE BASE : 9600 points (hors bonus)

- Compétences évaluées de 10 à 50 selon le degré de maîtrise atteint : $8 \times 50 \times 12$ (coefficient) = 4800 points
- Evaluations disciplinaires (12 matières) converties en points : 4800 points



3 AFFECTATION : CRITERES (2)

PRIORITES D'AFFECTATION

Un coefficient de pondération est attribué en fonction du groupe d'origine de l'élève. Il s'applique sur le total du barème pour établir un ordre de priorité entre groupes d'origine.

Les élèves scolarisés dans l'académie d'Amiens bénéficient d'une priorité d'affectation directement liée à la pondération de leurs résultats scolaires.

ELEVES ACADEMIE D'AMIENS	
3e générale (y compris Prépa-métiers)	1,40
3 ^e agricole	1,40
2DE GT	0,90
1 CAP	0,90
Retour en formation initiale	0,90
Actions MLDS	0,90
2DE PROFESSIONNELLE	0,70
TERMINALES CAP	0,70
1ères - TERMINALES	0,70
3 ^e SEGPA	0,60
ELEVES HORS ACADEMIE	0,10
AUTRES	1,00



3 AFFECTATION : CRITERES (3)

BONUS

- Demande de retour en formation initiale (VIA CIO)
- ULIS
- Bonus pour motifs dérogatoires (en fonction du motif invoqué)
- Bonus 3^e SEGPA pour entrée en CAP

PRIORITES D'AFFECTATION

- Situations médicales particulières (handicap, trouble de santé, contre-indications médicales) – annexe 4 – retour 26/05/25
- Sportifs de haut niveau – annexe 9 – retour 15/05/25
- Situations sociales particulières - annexe 4bis – retour 26/05/25



3 PROCEDURE AFFECTATION : VOIE GT

SECTIONS SECTORISEES		SECTIONS NON SECTORISEES	
Lycée de secteur du domicile et non du collège d'appartenance		Pas de dérogation	
2GT NON CONTINGENTEE SECTORISEE : CAS GENERAL	2GT CONTINGENTEE SECTORISEE	2GT CONTINGENTEE NON SECTORISEE	
➔ 2GT - CHOIX FACULTATIF DE 2 ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS MAX – non déterminants pour la SPE 1ERE <i>Lycée du secteur du lieu de résidence (et non du collège d'origine) :</i> - Lycée Jean ROSTAND CHANTILLY pour les communes de CHANTILLY, VINEUIL SAINT FIRMIN et SAINT MAXIMIN - Autre lycée si autre lieu de résidence	➔ 2GT EUROPEENNE - 2GT EURO ANGLAIS : J.ROSTAND - 2GT EURO ALLEMAND : J.ROSTAND - 2GT EURO ESPAGNOL : M. Grenet Compiègne - A. Malraux Montataire - F. Truffaut Beauvais - Condorcet Méru ➔ 2GT parcours STI2D et STL Elles s'adressent aux élèves intéressés par les séries technologiques STI2D ou STL en leur permettant de rejoindre, dès la classe de 2de, un établissement proposant la série souhaitée. - Lycée Gay Lussac – Chauny (02) - Lycée Léonard de Vinci – Soissons (02) (STI2D) - Lycée Paul Langevin – Beauvais (60) - Lycée Mireille Grenet – Compiègne (60) – (STI2D) - Lycée Édouard Branly – Amiens (80) – (STI2D) ➔ • Lycée Jean-Baptiste Delambre – Amiens (80) + Vœu de couverture 2GT lycée de secteur	FORMATIONS SANS RECRUTEMENT SPECIFIQUE ➔ 2GT SPECIFIQUE STHR (2-HOTEL) – SOISSONS et COMPIEGNE ➔ 2GT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE Ecologie agronomie territoire développement durable Hippologie et équitation ou autres pratiques sport	
		FORMATIONS AVEC RECRUTEMENT SPECIFIQUE ➔ 2GT BINATIONALES ET INTERNATIONALES - Section internationale britannique J.ROSTAND CHANTILLY - Section internationale américaine R.DE LUZARCHES - Section ABIBAC F.FAURE BEAUVAIS - Section BACHIBAC J.HACHETTE BEAUVAIS - Section ESABAC CASSINI CLERMONT ➔ 2GT AVEC 1 SEUL ENSEIGNEMENT OPTIONNEL (6H) Création et culture design – Art du cirque – Culture et pratique de la danse, de la musique, et du théâtre	
		+ Vœu de couverture 2GT lycée de secteur	
DEROGATION 2GT SI DEMANDE D'UN LYCEE HORS SECTEUR ANNEXE 6 - remontée pour le lundi 26/05/25		AUCUNE DEMANDE DE DEROGATION PUISQUE LES 2GT NE SONT PAS SECTORISEES	
Saisie parmi les 10 vœux du vœu 2GT du lycée de secteur (lycée du domicile) afin d'assurer – en couverture - l'affectation dans le lycée de secteur IMPORTANT : Le lycée de secteur est celui du domicile et non du collège d'origine			



3 PROCEDURE AFFECTATION : VOIE PROFESSIONNELLE

VOIE PROFESSIONNELLE – SECTIONS CONTINGENTEES NON SECTORISEES

2NDE PROFESSIONNELLE

14 familles de métiers en seconde PRO
+ 36 spécialités de seconde PRO
1 famille de métiers rassemble plusieurs spécialités de BAC PRO (entre 2 et 10)

Recrutement spécifique pour les SDE PRO « Métiers de la sécurité » et « Métiers de l'aéronautique », et pour la SDE PRO AGRICOLE « Production du secteur hippique »

La vaccination (diphtérie, tétanos et poliomyélite, hépatite B et Covid) est exigée pour être accepté sur certains lieux de stages qui font partie du parcours obligatoire des formations suivantes

- Accompagnement, soins et services à la personne**
- Animation – enfance et personnes âgées**
- 2DE PRO AGRICOLE Services aux personnes et aux territoires**

1CAP2

200 spécialités de CAP

- Recrutement spécifique pour le CAP « Agent de sécurité »**
- Priorité d'affectation élèves de SEGPA sauf pour les spécialités**
 - « Métiers de la coiffure »**
 - « Pâtissier »**
 - « Ebéniste »**
 - « Accompagnement éducatif petite enfance »**



3 PROCEDURE AFFECTATION : SECURISATION DE L'AFFECTATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Depuis la session 2024 d’AFFELNET-LYCEE, il est prévu un pré-tour d’affectation dans la voie professionnelle qui a pour objectifs :

- La sécurisation de l’affectation des élèves issus des classes de 3e
- La saisie de vœux supplémentaires pour les élèves non assurés d’être affectés
- La mise à disposition de la liste des formations professionnelles susceptibles d’avoir des places disponibles.

Dès le vendredi 13 juin 2025, des résultats provisoires sont accessibles aux établissements.

2 Statuts possibles :

1 Statut sécurisé : l’élève est assuré d’avoir au moins une affectation. Lors de l’affectation définitive, il peut juste être affecté sur un vœu de meilleur rang

2 Statut non assuré d'une affectation : l’élève fait partie du public ciblé pour une sécurisation (élève de 3e) mais n’a aucune affectation sur les formations prises en compte dans le pré-tour.



3 PROCEDURE AFFECTATION : SECURISATION DE L'AFFECTATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le collège d'origine consulte dès le vendredi 13 juin sur Affelnet-Lycée, la liste des élèves concernés par le pré-tour + la liste des offres susceptibles d'avoir des places disponibles

Il Prend contact avec les familles des élèves non assurés d'une affectation

Les familles remplissent la « Fiche vœux complémentaires - Tour de sécurisation - Palier 3e » (annexe 12) et la signent

Dès retour de l'annexe 12 renseignée et signée par la famille, le collège saisit les vœux complémentaires dans Affelnet-Lycée entre le vendredi 13 et le mardi 17 juin 12h

Il édite la fiche récapitulative pour envoi aux familles.



3 AFFECTATION : DECISION D'ORIENTATION

IMPORTANT !!!

La décision d'orientation émise par le chef d'établissement lors du conseil de classe du 3ème trimestre doit être en conformité avec les vœux d'affectation des élèves

Les vœux des familles qui sont en non-conformité avec la décision d'orientation du Chef d'établissement sont neutralisés

Le chef d'établissement vérifie la conformité des vœux

Notification de la décision d'orientation aux familles le mercredi 05 juin 2024

Si non-conformité, dialogue avec la famille le mercredi 05 juin 2024



4 CALENDRIER ORIENTATION / AFFECTATION / INSCRIPTION

Ven 04/04/25	Ouverture SLO en consultation : offre de formation voie scolaire et apprentissage
Lun 05 au lun 26/05/25	Saisie SLO par les familles
Jeu 15/05/25	Retour annexe 9 sportifs de haut niveau
Mar 20/05 au mer 04/06/25	Saisie AFFELNET par le collège (en cas de procédure manuelle - annexe 1)
Lundi 26/05/25	Retour des demandes de dérogation pour l'entrée en 2GT (annexe 6) Retour pour les admissions dans les sections sportives (annexe 9) Retour des dossiers de demande d'affectation prioritaire - situations sociales (annexe 4bis) et médicales (annexe 4)
	Date limite remontée annexe 1 si procédure manuelle (hors SLO)
Mer 28/05/25	Arrêt des évaluations 3e
Lun 02 - mar 03/06/25	Conseils de classes 3e
Mer 04/06/25	Notification aux familles des décisions d'orientation du CE + réception par CE désaccords orientation
Mar 10/06/25	Commissions d'appel
Vend 13/06/25	Résultats pré-tour d'affectation VOIE PRO
Ven 13 – mar 17/06 12h	Réception par le principal des familles des élèves non assurés d'une affectation – VOIE PRO – saisie de vœux complémentaires
Ven 27/06/25 – 16h	Résultats d'affectation disponibles pour les familles sur SLO
Ven 27/06 au ven 04/07/25	Inscriptions administratives dans les lycées
Mar 01 au lundi 07/07/25	Second tour affectation – VOIE PRO
Mar 26/08/25	Date limite appel listes supplémentaires formations contingentées
Mar 02 au ven 05/09/25	3 ^e tour affectation – VOIE PRO